

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CP-25

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 29 juin 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Département de psychanalyse de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Psychanalyse**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Sophie MARRET-MALEVAL
Christiane ALBERTI
Clotilde LEGUIL
Fabian FAJNWAKS
Déborah GUTERMANN
Damien GUYONNET
Aurélien PFAUWADEL

ARTICLE 2 –

Mme **Sophie MARRET-MALEVAL** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CP-26

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 relatif à la licence professionnelle ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère du 29 juin 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **le Département de sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère, Département Sciences de l'éducation**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2021 :

Jean-Christophe COFFIN
Stéphane BONNÉRY
Samuel BOUSSION
Nada CHAAR
Gladys CHICHARRO-SAITO
Léandro DE LAJONQUIÈRE
Florence ELOY
Mathias GARDET
Patrick GEFFARD

Nacira GUENIF-SOUILAMAS
Méj HILBOLD
Cintia INDARRAMENDI
Séverine KAKPO
Caroline LE ROY
Claire LEMÊTRE
Delphine LEROY
Francis LESOURD
Monica MACEDO

Fabienne MAILLARD
Martine MORISSE
Pascal NICOLAS-LE-STRAT
Ilaria PIRONE
Anthippi POTOLIA
Antoine RIVIÈRE
Valentin SCHAEPELYNCK
Elise VINEL

ARTICLE 2 –

M. **Jean-Christophe COFFIN** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Education, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE